

Bulletin IUFM « spécial mutations »
Aux stagiaires 2ème année - Novembre 2010



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

SNES Lille (s3)

209, rue Nationale 59 000 Lille
03 20 06 77 41 s3lil@snes.edu
www.lille.snes.edu

MUTATIONS : C' EST PARTI !

**Stagiaires IUFM / PLC2 dans l'académie de Lille,
vous devez obligatoirement participer au mouvement inter :**

Il vous faut donc faire des vœux lors de la première phase du mouvement (phase inter-académique du **18 novembre au 7 décembre 12 h 00**) pour déterminer l'académie de votre première affectation en fonction de votre barème. **Vous n'avez à formuler que des vœux « académies » pour cette 1^{ère} phase (31 vœux possibles mais pas obligatoires (voir à l'intérieur)).**

Le SNES et les mutations : vous allez recevoir l'US, le bulletin du SNES, consacré au mouvement, et vous y trouverez nos conseils et analyses sur ce mouvement déconcentré en 2 temps (inter en décembre puis intra en avril), ainsi qu'une fiche de suivi à nous renvoyer.

Vous pourrez également rencontrer les militants du SNES au SNES à Lille ou lors des réunions mutations organisées à votre intention (voir calendrier joint ou sur le site www.lille.snes.edu).

Ce bulletin essaie de répondre aux questions les plus fréquemment posées.

Adressez vous à ceux qui connaissent effectivement le mouvement, et notamment à ceux qui siègent aux commissions. Un ancien stagiaire, un formateur, un chef d'établissement, la ligne spéciale mise en place par le ministère, même bien intentionnés peuvent donner un conseil inexact, incomplet ou obsolète qui se révélera désastreux. En outre, il n'y a pas de règle valable pour tous, puisque vos objectifs et vos situations diffèrent. Chacun reconnaît l'efficacité du SNES dans ce domaine, n'hésitez donc pas à nous consulter avant de prendre vos décisions.

Le SNES met également à votre disposition les barres d'entrée (www.snes.edu « penser et exercer son métier », rubrique « la carrière » / <http://www.snes.edu/Barres-des-mouvements-.html>) dans les académies en fonction de votre discipline (elles correspondent au barème et à la date de naissance du dernier entrant : celles de cette année ne sont bien sûr pas connues, car elles seront déterminées par vous et vos barèmes !).

karine.boulonne@snes.edu

Réunions mutations à destination des stagiaires :

Mercredi 24 novembre à 14 h 30 - local du SNES, 209 rue Nationale à Lille

Mercredi 1er décembre à 14 h 30 - local FSU à Dunkerque, 114 av Adolphe Geeraert

Réunions mutations ouvertes à tous :

Mardi 16 novembre à 18 h - lycée Branly Boulogne

Jeudi 18 novembre à 18 h - lycée Watteau Valenciennes

Lundi 22 novembre à 18 h - lycée P.Forest Maubeuge

Mardi 23 novembre à 18 h - lycée Blaringhem Béthune

Lundi 29 novembre à 18 h - lycée Paul Duez Cambrai

Mercredi 1er décembre à 14 h 30 - local du SNES

MUTATIONS : infos rapides

La saisie de vos vœux mutation commencera le **18 novembre** et se terminera le **7 décembre 2010 à 12 h**. Elle se fait par Internet par l'intermédiaire d'i-prof (<http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>). **N'attendez pas la dernière minute, il y a aussi des bouchons informatiques très stressants !**

Vous devez avoir accès à Internet dans votre établissement. Vous aurez besoin de votre NUMEN [ou identifiant éducation nationale] que vous conserverez toute votre carrière. **Notez bien votre mot de passe** : il vous sera nécessaire pour modifier votre dossier jusqu'au 7 décembre et pour le mouvement intra (en mars avril pour obtenir un poste dans votre future académie).

Mouvement spécifique : les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires ou stagiaires peuvent formuler *en parallèle* du mouvement inter des demandes pour les postes spécifiques (CPGE, certains BTS...) aux mêmes dates. Les stagiaires ne sont pas vraiment concernés puisqu'il faut en principe avoir été inspecté (mais il y a toujours des exceptions). Le nombre de vœux possibles pour les postes spécifiques est fixé à 15.

» **Les formulaires de confirmation** arriveront ensuite dans votre établissement d'exercice (à partir du 8/12). Il faut les vérifier et corriger au besoin (utiliser un stylo rouge), faire une copie (prenez l'habitude de faire des copies de vos documents administratifs), les signer et joindre les pièces justificatives numérotées (1/x, 2/x ...) pour bénéficier des points (le rectorat ne les réclamera pas ; en leur absence, vous n'aurez pas de points !).

» **Votre dossier (formulaire de confirmation + pièces justificatives) est à retourner au rectorat par voie hiérarchique** (c'est-à-dire « sous couvert du chef d'établissement »).

Notre conseil : rassemblez dès maintenant vos documents à l'avance (même ceux déjà fournis pour l'année de stage, tout est à refaire !). Tous les documents obtenus tardivement (entre mi décembre et fin janvier) comme un contrat de travail, une attestation de grossesse, etc ... seront à envoyer directement au rectorat, **joignez un courrier à votre dossier de confirmation pour prévenir de cet envoi différé**.

Les barèmes seront ensuite publiés sur I prof en janvier : signalez toutes les erreurs que vous constaterez et envoyez nous le double de votre dossier, erreur constatée ou pas.

» **Vous devez garder un double de votre dossier et en envoyer une copie au SNES** pour accompagner la fiche mutation (http://www.snes.edu/IMG/pdf/Fiche_Inter_2011_fond.pdf). **Ne pas le faire reviendrait à faire une confiance aveugle au rectorat !** Ces fiches nous permettent un suivi plus efficace des dossiers, en vérifiant avant la commission votre situation, votre barème (plus d'une centaine de modifications tous les ans) ...Elles nous permettent d'intervenir pour réparer des «oublis» ou des erreurs.

Tous les syndiqués reçoivent ensuite le barème retenu et transmis au ministère à l'issue de la commission de vérification.

» Les résultats du mouvement inter sont prévus du 7 au 18 mars, la saisie des vœux pour le mouvement intra devant se dérouler peu de temps après ces résultats (les dates et les barèmes diffèrent selon les académies).

» Attention : les dossiers médicaux n'existent plus en tant que tels (sauf pour les enfants). Ils sont remplacés dorénavant par des « demandes formulées au titre du handicap ». **Le dossier est à transmettre au rectorat rapidement après entretien avec la médecine de prévention et dépôt de demande à la Maison du Handicap.**

» **Affectation hors de France métropolitaine** : les affectations en DOM (Réunion, Guyane, Guadeloupe, Martinique et maintenant Mayotte) se font dans le cadre du mouvement national classique (mouvement inter-académique). **Les affectations en TOM** se font dans le cadre d'un mouvement spécifique, à dates variables en fonction de la date de rentrée scolaire dans chaque TOM (voir www.hdf.snes.edu) . Ce mouvement est en théorie accessible aux stagiaires. Mais, toute mutation étant conditionnée par la titularisation, les demandes émanant de stagiaires sont rarement retenues. Il en va de même pour les **postes d'expatriés (AEFE)** qui nécessitent d'être en poste depuis 3 ans.

Si l'enseignement hors de France vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec les SNES secteur " Hors de France " : 01.40.63.29.41. ou hdf@snes.edu

Le SNES met à votre disposition sur son site une somme d'infos inégalée : barèmes des mouvements précédents, fiches de suivi, calcul de barèmes, foire aux questions et forum (<http://www.snes.fr/Informations-pratiques-pour-les.html>).

Tout ceci a un coût : en adhérant, vous contribuerez à renforcer notre efficacité !